



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 55947

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les problèmes de vie quotidienne pour les personnes temporairement handicapées. A la suite d'un accident ou d'une maladie, il arrive que certains malades soient contraints d'utiliser un fauteuil roulant durant quelques mois. Or ces personnes ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation temporaire de stationnement sur les emplacements réservés aux personnes handicapées. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas possible d'attribuer, lors d'une visite médicale annuelle, une autorisation provisoire permettant de stationner sur les emplacements réservés aux handicapés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55947

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7295